


COMMUNE DE CHATEAURoux
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Plan de repérages des servitudes
d'alignement inscrites au PLU

Avril 2019



COMMUNE DE CHATEAURoux
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
SERVITUDES D'ALIGNEMENT (E17)

Généralités
Les voies publiques sont en principe dotées d'un plan d'alignement dressé par l'autorité compétente propriétaire afin de fixer les limites des propriétés privées et du domaine public. Cette servitude frappe les immeubles bâtis ou non bâtis dont l'emprise est en saillie par rapport au domaine public déterminé par les plans d'alignement approuvés.

Définition des zones de servitude

Des plans d'alignement existent pour les voies suivantes:

- Routes départementales, RD 956 et RD 943
- Voies communales :

- AUBRAYS	rue des
- BERNHARDT	rue Sarah
- CURIE	rue Pierre et Marie
- DEUBES	rue Léo
- GAULTIER	rue Pierre
- ISLE	rue de Belle
- LILAS	allée des
- LIMAY	rue Patouls de
- LOGE	rue de la
- LOUIS	rue de la Vallée Saint
- MADRON	rue des
- MUSSET	rue Alfred de
- NOTZ	rue de
- PLATINES	allée des
- SALLE	allée Laisne de la
- TALCHET	rue Clair
- TOULHE	allée de
- VAUGIRARD	rue de